

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 12/10/2022**

L'an 2022, le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.

Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Céline Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond.

Excusés ayant donné procuration : MM : CARNIAUX Julien à M. LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain

Secrétaire de séance : Mme LECLERC Claudine.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 17

Date de la convocation : 04/10/2022

Date d'affichage : 04/10/2022

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

**2022\_10\_01 - Vente de l'ancienne école**

La commune a la possibilité de vendre le bâtiment de l'ancienne école se situant sur la parcelle AO0132, après consultation des domaines, l'estimation s'élève à 145 000€.

La mairie a une proposition écrite de M et Mme Barata Antoine au montant de l'estimation des domaines, le maire demande l'accord du conseil municipal pour la vente de ce bien.

**Décision :**

Le conseil décide, avec 18 votes pour et 1 abstention (M VITORIA), de vendre le bâtiment de l'ancienne école se situant sur la parcelle AO 0132 à Mr et Mme BARATA Antoine au prix de 145 000 €, les frais afférents seront pris en charge par l'acquéreur.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

**2022\_10\_02 - Gratification stage BAFD**

Lors des vacances d'automne, le local jeunes accueil une stagiaire BAFD Mme GAUTHIER Marie qui est mise à disposition gratuitement par l'association Rebonds se situant à Toulouse. Il est proposé d'octroyer une gratification de 460€ pour couvrir les frais de la stagiaire.

**Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une gratification de 460€ à la stagiaire mise à disposition par l'association Rebonds.

**2022\_10\_03 - Cession de plusieurs parcelles bien sans maitre**

Le maire informe le conseil municipal de la situation de plusieurs parcelles cadastrées AI 0272 et AI 0275 pour une contenance totale de 818m<sup>2</sup> figurant sur la matrice au nom de Henri Perseille dont on ignore la date de décès.

Aucune exploitation sur les parcelles n'est intervenue depuis plus de trente ans, Un certificat délivré par le service de la publicité foncière de Blois 1, confirme que le fichier immobilier constate qu'aucune formalité n'a été publiée au dit fichier depuis le 1 er janvier 1972.

L'article L1123-2 du CG 3P stipule qu'une commune peut se porter acquéreur d'un bien sans maître sur son territoire lorsque le bien était détenu par un propriétaire décédé depuis plus de 30 ans pour lequel les ayants droits ne se sont jamais manifestés.

**Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'entériner la proposition d'acquérir ce bien sans maître revenant de plein droit à la commune

Tous pouvoirs sont donnés à M le Maire pour dresser le procès-verbal devant être soumis à publicité foncière.

**2022\_10\_04 - Tarifs annonceurs bulletin municipal 2023**

Il est proposé au conseil municipal, de faire appel à des annonceurs pour le bulletin municipal 2023 afin de faire connaître aux administrés l'offre de service sur notre commune.

Proposition de tarifs :

Publicité 1/8 de page : 60 €

Publicité 1/4 de page : 120 €

Publicité 1/2 page : 300 €

Les annonceurs devront effectuer le règlement par chèque à l'ordre du trésor public

**Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les tarifs ci-dessus.

**2022\_10\_05 - Recrutement CEE Vacances automne 2022**

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs pour les vacances d'automne 2022 il est nécessaire de recruter deux animateurs en CEE d'une durée de 11 jours chacun afin de faire face aux besoins du service.

Le maire demande l'accord du conseil municipal pour recruter les animateurs afin de faire face aux besoins du service.

**Décision :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le maire à signer tous les contrats nécessaires pour le bon fonctionnement du service.

**2022\_10\_06 - Eclairage Route de la Haye**

Il est proposé au conseil municipal d'améliorer l'éclairage public Route de la Haye à partir de la fin des 4 Vents vers le carrefour Route des Bordes et Route des Etangs.

Il est proposé de rajouter 8 candélabres sur cette portion, la société INEO a chiffré le montant des travaux à 4 977.28€ HT.

Une subvention peut être demandée auprès du SIDELC.

**Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'installation de 8 candélabres sur la Route de la Haye, ainsi que la proposition d'INEO pour un montant de 4 977.28€ HT, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**2022\_10\_07 - Mise en place zone 30 "Route de La Haye"**

Il est proposé au conseil municipal mise en place d'une zone 30 Km/h Route de la Haye à partir de la fin des 4 Vents vers le carrefour Route des Bordes et Route des Etangs.

Cette zone 30Km/h permettra de réduire la vitesse des véhicules et donc améliorera la sécurité des usagers.

Le maire demande l'accord du conseil municipal.

**Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la mise en place d'une zone 30 Km/h Route de la Haye à partir de la fin des 4 Vents vers le carrefour Route des Bordes et Route des Etangs et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**2022\_10\_08 - Mise en place d'un ralentisseur Route de la Haye**

Il est proposé au conseil municipal mise en place d'un ralentisseur au niveau du 76bis Route de la Haye. Ce ralentisseur permettra de réduire la vitesse des véhicules et donc améliorera la sécurité des usagers.

L'entreprise VERNAT TP a chiffré le montant des travaux à 4084.60€ HT.

Le maire demande l'accord du conseil municipal.

**Décision :**

Le conseil municipal décide, avec 17 votes pour et 2 abstentions (M ARNOULT et Mme THIBAUT) la mise en place d'un ralentisseur au niveau du 76bis Route de la Haye et valide la proposition de VERNAT TP d'un montant de 4 084.60€ HT, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**2022\_10\_09 - Demande de subvention amende de police Route de la Haye**

Monsieur le maire expose le projet de travaux concernant la Route de la Haye. Ces travaux permettront de sécuriser l'ensemble de usagers (piétons, cyclistes et véhicules à moteur...) de cette route.

Le Montant des travaux s'élève : 218 832.79 € HT

Il est possible de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité. Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

**Décision :**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité Route de la Haye.
- Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2022 les dépenses afférentes à ces travaux.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande de subvention au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité auprès du Conseil Départemental.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Secrétaire de séance



Le Maire de Les Montils  
A.DUCHALAIS



